



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

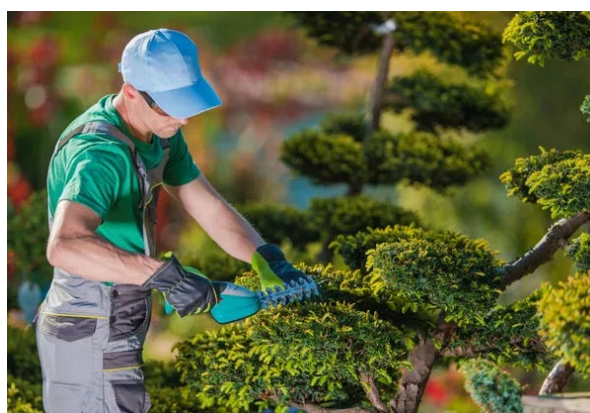
Centre d'Intégration Socioprofessionnelle
Rte des Daillettes 1
1700 Fribourg

Tél. 026 426 02 40
cheque-emploi@cisf.ch
www.cheque-emploi-fribourg.ch

CHÈQUE
EMPLOI

Rapport de gestion 2025

Association Chèque Emploi Fribourg



Avant-propos	2
L'association dans ses grandes lignes	3
Prestations	4
Chiffres et faits	5-7
Comptes au 31.12.2025	8-9
Nouveautés en 2025	10



Avant-propos

Madame, Monsieur,

L'année 2025 confirme l'utilité et la pertinence du Chèque Emploi Fribourg. Les résultats de l'exercice témoignent d'une nouvelle progression de l'activité avec l'enregistrement régulier de nouveaux membres et une hausse sensible de la masse salariale traitée.

Avec des employeurs et des employeuses qui déclarent davantage et des outils qui se simplifient d'année en année, embaucher du personnel de maison tout en étant en règle n'a jamais été aussi facile qu'aujourd'hui ! Depuis sa création, Chèque Emploi a permis de dépoussiérer le système en facilitant grandement les démarches administratives des employeurs.

Ces résultats sont encourageants, mais ils ne doivent pas faire oublier que de nombreux défis subsistent. Le travail non déclaré et la précarité dans l'économie domestique demeurent toujours des enjeux importants qui nécessitent de poursuivre nos efforts d'information et de sensibilisation. L'année 2026 marquera une étape importante de notre histoire avec le 20^e anniversaire du Chèque Emploi Fribourg. Deux décennies d'engagement au service des employeurs privés et de la protection sociale des personnes actives dans les travaux de proximité. Afin de célébrer ce jubilé et de poursuivre notre mission, une importante campagne de communication est en préparation. Son objectif sera de faire connaître les avantages du système auprès d'un public toujours plus large et d'encourager davantage de ménages fribourgeois à franchir le pas du travail déclaré.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos membres pour la confiance qu'ils nous accordent. Par leur engagement, ils participent activement à la valorisation du travail déclaré et au renforcement de la protection sociale dans notre canton.

Charles de Reyff
Président de l'Association
Chèque Emploi Fribourg

L'association Chèque Emploi Fribourg dans ses grandes lignes

La mission du Chèque Emploi Fribourg

Le système Chèque Emploi, lancé en 2006 dans le canton de Fribourg, permet de décharger les employeurs privés qui engagent du personnel pour des travaux de proximité (ménage, jardinage, garde d'enfants, soutien scolaire, etc.) des tâches administratives souvent fastidieuses liées à la déclaration de leurs employé(e)s. Grâce à Chèque Emploi, l'employeur est en règle et ses employé(e)s bénéficient d'une couverture sociale de base (AVS, AI, assurance-chômage, assurance accident et assurance perte de gain en cas de maladie).

La composition

La direction de l'association Chèque emploi est assurée par le président, Monsieur Charles de Reyff, ses deux membres Madame Elisabeth Mauron-Hemmer et Philippe Pierret ainsi que son secrétaire Monsieur Eric Broccard.

Direction	Monsieur Charles de Reyff, président Madame Elisabeth Mauron-Hemmer, membre Monsieur Philippe Pierret, membre Monsieur Eric Broccard, secrétaire
Membres actifs	Monsieur Christophe Aegerter Monsieur José Genoud
Membres libres	Tous les employeurs, ayant fait la demande en s'inscrivant auprès de Chèque Emploi Fribourg, en s'acquittant de la taxe d'adhésion 31.12.2025 : 7'450 membres (dont 3'235 ayant eu un contrat actif en 2025)

Le fonctionnement

Comme le prévoient les dispositions de la loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), le Service public de l'emploi (SPE) assume le contrôle du Chèque Emploi et également sa promotion.

Sa gestion, après mise au concours, a été attribuée au Centre d'intégration socioprofessionnelle (CIS), entreprise sociale active depuis 1962. Elle emploie plus de 140 personnes au bénéfice d'une rente AI dans plusieurs unités et ateliers. Le mandat de gestion du Chèque Emploi occupe six collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'une rente AI ainsi que trois responsables encadrants.

L'employeur s'inscrit au Chèque Emploi et annonce le salaire net horaire qu'il souhaite payer à son employé en indiquant le nombre d'heures par semaine prévu. Sur cette base, Chèque Emploi établit une estimation des charges sociales et des frais administratifs dont l'employeur devra s'acquitter. Chaque mois, l'employeur annonce soit par chèque, soit directement en ligne, le nombre d'heures travaillées et le salaire net payé à son employé. L'employeur verse à son employé le salaire net, Chèque Emploi se charge de l'ensemble des formalités liées aux charges sociales.



Les prestations

Assurances sociales obligatoires pour tous les salaires

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ AVS
<i>Assurance vieillesse et survivants</i> | cotisation paritaire |
| ✓ AI
<i>Assurance invalidité</i> | cotisation paritaire |
| ✓ APG
<i>Allocations perte de gain (maternité, service militaire)</i> | cotisation paritaire |
| ✓ AC
<i>Assurance chômage</i> | cotisation paritaire |
| ✓ AF
<i>Allocations familiales</i> | cotisation employeur |

Assurances accident (LAA)

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ Assurance accident professionnel | cotisation employeur |
| ✓ Assurance accident non-professionnel | cotisation employé-e |

Assurance perte de gain en cas de maladie (PGM)

- | | |
|--|----------------------|
| ✓ Assurance perte de gain en cas de maladie
<i>Assurance facultative</i> | cotisation paritaire |
|--|----------------------|

Prévoyance (LPP)

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ Caisse de pension
<i>À partir d'un salaire mensuel de CHF 1'890.-</i> | cotisation paritaire |
|---|----------------------|

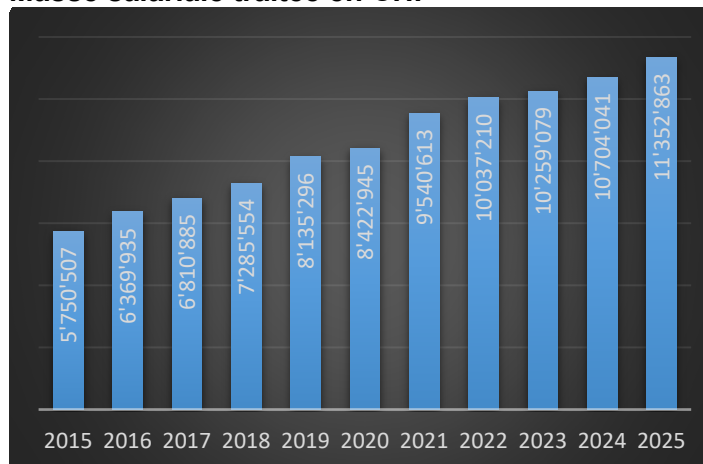
Prestations générales

- ✓ **Décomptes de salaires mensuels**
- ✓ **Etablissement du certificat de salaire annuel**
- ✓ **Attestations pour la caisse de chômage**
- ✓ **Déclarations d'accident**
- ✓ **Formulaires de demandes en lien avec la maternité**
- ✓ **Divers renseignements en lien avec la relation de travail**



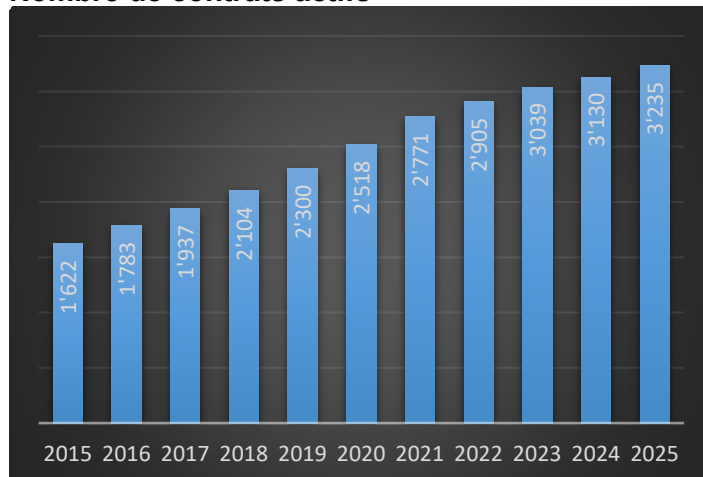
Chiffres et faits

Masse salariale traitée en CHF



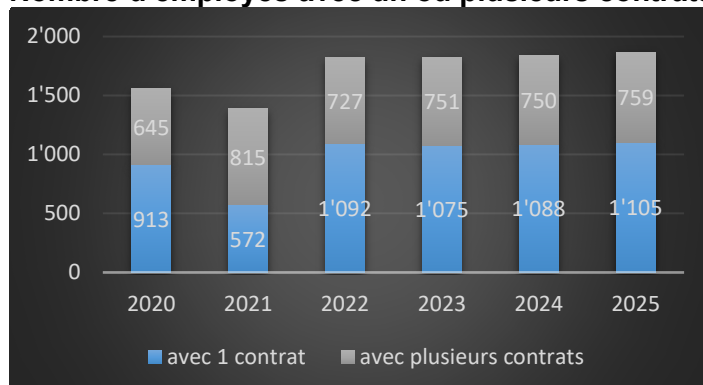
Au terme de l'exercice 2025, la masse salariale traitée atteint CHF 11'352'863, enregistrant ainsi une progression de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

Nombre de contrats actifs



Au cours de l'année 2025, le nombre maximal de relations de travail actives recensé sur un mois a atteint 3'235 contrats. Ceci correspond à une progression de 3,4 % par rapport à 2024.

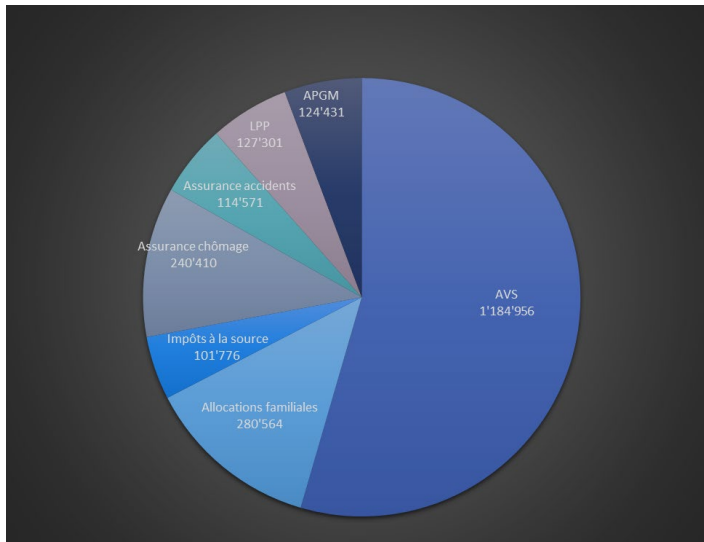
Nombre d'employés avec un ou plusieurs contrats



Le nombre d'employés actifs a augmenté de 1,4 %, passant de 1'838 à 1'864 personnes. Parmi eux, 41 % détiennent plusieurs contrats.

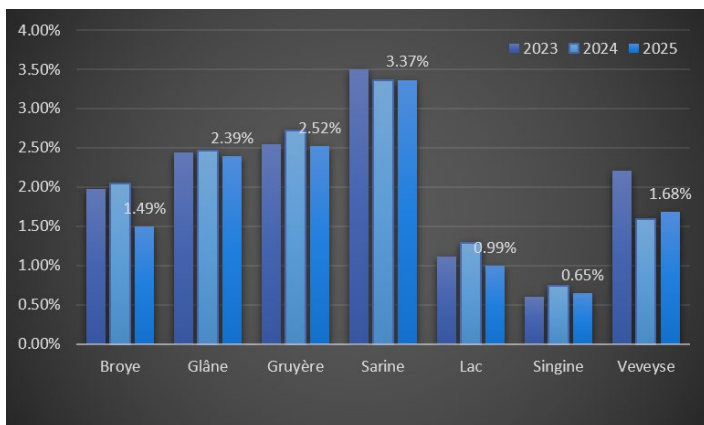


Répartition des charges sociales reversées en 2025



En 2025, un montant total de CHF 2'174'008 de charges sociales et d'impôts à la source a été reversé aux différentes assurances sociales. La part la plus importante a été versée à la Caisse cantonale de compensation pour les cotisations AVS/AI/APG et AC.

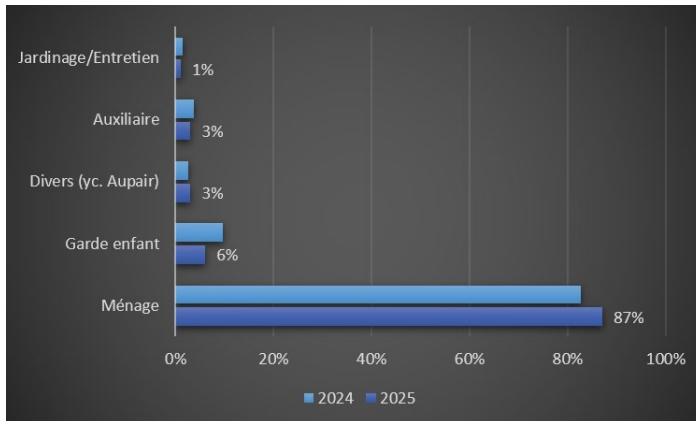
% des ménages affiliés au Chèque Emploi en rapport au nombre de ménages par district



En moyenne, 2,34% des ménages dans le canton de Fribourg ont déclaré une personne travaillant dans leur domicile privé par le biais de Chèque Emploi Fribourg en 2025. Stabilité par rapport à 2024.

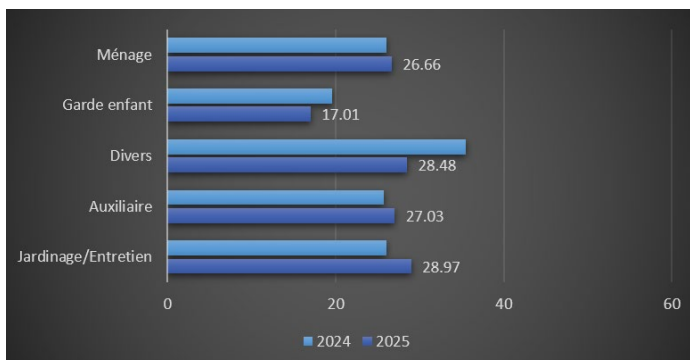


Répartition des contrats par activité en 2025



Les travaux ménagers continuent de constituer l'activité principale déclarée via le Chèque Emploi. Ils représentent à eux seuls 87 % de l'ensemble des contrats enregistrés, une proportion en hausse par rapport à 2024, où ils comptabilisaient 83 % des contrats. Cette évolution confirme la place prépondérante des services de ménage parmi les prestations effectuées. La garde d'enfants occupe la deuxième position mais reste nettement moins représentée avec 6 % des contrats déclarés.

Salaires (net) par activité, déclarés en 2025



L'ordonnance sur le contrat-type de travail (CTT) dans l'économie domestique fixe un salaire minimum brut (hors suppléments pour les vacances et jours fériés). Le respect de ce salaire minimum est contrôlé par le Chèque Emploi, qui n'accepte aucun contrat dont la rémunération est inférieure à ce seuil légal.

Dans le secteur des services ménagers, le salaire net moyen en 2025 s'élevait à CHF 26.66/heure soit une augmentation de 2.4% par rapport à 2024.

Pour les autres activités non régies par une convention collective ou un contrat-type de travail, la situation en 2025 était la suivante :

- Dans le domaine de la garde d'enfants, le salaire net moyen s'élevait à CHF 17.01/heure.
- Dans le domaine du jardinage, il atteignait CHF 28.97/heure.
- Dans le domaine auxiliaire, le salaire moyen net était de CHF 27.03/heure.

Toutes activités confondues, le salaire horaire moyen est passé en 2024 de CHF 26.56 net de l'heure à CHF 26.19 en 2025.



Comptes au 31.12.2025

Bilan au 31.12.2025

en kCHF

	2025	2024
Liquidités	1'018	938
Créances à court terme	51	54
Impôt anticipé	0	0
Actifs transitoires	135	122
Immobilisations	0	0
Actifs	1'205	1'114
Dettes à court terme	323	167
Passifs transitoires	595	658
Fonds renouvellement informatique	50	50
Capital de l'association	239	232
Résultat	-2	7
Passifs	1'205	1'114

Compte de résultats

en kCHF

	2025	2024
Produits opérationnels (Charges sociales à reverser)	2'339	2'189
Produits de gestion (Gestion et produits d'adhésion)	547	523
Prestations de service	33	38
Pertes sur débiteurs	0	0
Autres produits	0	0
Produits extraordinaires	4	10
Produits	2'924	2'761
Charges salariales à reverser	2'339	2'189
Charges de fonctionnement	547	523
Charges administratives	9	9
Charges publicitaires	0	1
Charges informatique	8	16
Amortissements	0	0
Frais bancaires	15	15
Charges extraordinaires	7	0
Charges	2'925	2'754
Résultat	-2	7



Rapport des vérificateurs des comptes

FMG

FIDUCIAIRE
MARC GOBET SA
GRAND-RUE 35
CASE POSTALE 166
CH-1680 ROMONT
WWW.FMGSA.CH

Le Chèque Emploi Fribourg

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Le Chèque Emploi Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses relatives au contrôle restreint de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Romont, le 18 mai 2026

FIDUCIAIRE MARC GOBET SA
Jeoffrey Gobet (réviseur agréé)

Annexe : bilan et pertes et profits



Nouveautés 2025

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs évolutions significatives ont été apportées au programme de gestion utilisé en back-office afin d'optimiser les processus administratifs, de renforcer l'automatisation des tâches et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

Les principales nouveautés mises en œuvre concernant notamment :

- La génération des salaires en masse permettant de traiter simultanément un grand nombre de dossiers et de réduire considérablement le temps consacré aux opérations de paie tout en limitant les risques d'erreurs manuelles.
- La gestion des absences avec l'intégration de fonctionnalités facilitant l'enregistrement, le suivi et le contrôle des différentes catégories d'absences offrant ainsi une meilleure visibilité.
- La gestion des allocations familiales dont le traitement a été optimisé afin de simplifier la prise en compte des situations individuelles et d'assurer une gestion plus fiable et conforme des prestations.
- La gestion des rappels de chèques permettant d'améliorer le suivi des déclarations de salaires mensuels.

Ces développements s'inscrivent dans une démarche continue de modernisation des outils internes et contribuent à accroître la qualité, la fiabilité et l'efficacité des prestations fournies aux utilisateurs.